



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DDT - DDETSPP

Actu Agri n°42

87 Avril 2024

Agriculture biologique (AB) : Prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande

Le nouveau dispositif 2024 d'aide à l'agriculture biologique permet d'apporter un soutien aux exploitations agricoles biologiques ayant subi des pertes économiques importantes.

La date limite de dépôt des demandes d'aides est repoussée au vendredi 3 mai 2024

Toutes les informations utiles en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/BIO-2-2024>

> Quelques rappels sur les critères d'éligibilité

→ vous êtes spécialisé à 100% [AB – certifié (justifié par le certificat Bio valide à la date du dépôt de la demande d'aide ou en tout état de cause avant paiement)] et/ou en conversion [justifié par une attestation de l'organisme certificateur],

OU

→ vous êtes certifié en AB et/ou en conversion (justifié par le certificat Bio valide à la date de dépôt de la demande d'aide ou en tout état de cause avant paiement) et spécialisé en AB à plus de 85 % [chiffre d'affaires (CA) issu de l'AB représentant plus de 85 % du CA total de l'exploitation].

→ votre exploitation a subi :

→ une perte de l'**EBE** (excédent brut d'exploitation) sur l'**exercice indemnisé** ≥ 20% par rapport à la **référence**, justifiée par une attestation comptable,

OU

→ **une perte de chiffre d'affaires (CA)** sur l'**exercice indemnisé** ≥ 20% par rapport à la **référence**, justifiée par une attestation comptable.

Exercice indemnisé	Exercices de « référence »
Exercice comptable clôturé entre le 1 ^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024.	Moyenne des 2 exercices comptables clôturés entre le 1 ^{er} juin 2018 et le 31 mai 2020.

→ une **attestation** établie par un expert comptable, une association de gestion et de comptabilité, ou un commissaire aux comptes doit être fournie (signature, cachet en utilisant le modèle disponible sur le site de FAM).

Pour toute question réglementaire sur ce dispositif, contactez la DDT :
05 19 03 21 31 ou 05 19 03 21 38